

CONTRATS 2024

VISITEUR 1^{er} EURO

Adhésion de visiteurs temporaires en France



Ce contrat s'adresse aux membres d'une collectivité du culte catholique résidant temporairement en France sous réserve que ces derniers ne remplissent pas les conditions d'affiliation à un régime de base obligatoire tel que la CAVIMAC.

Ce contrat propose une couverture au 1^{er} euro pour les soins exclusivement sur le territoire français (métropole et département d'Outre-Mer) et pendant toute la durée du séjour ou du transit. Le montant total de prise en charge est plafonné. Attention, il ne couvre pas les risques antérieurs à la souscription, notamment dans le cadre d'un visa pour soins médicaux.

Adhésion auprès du
Service Relation Clientèle
de la MSM

Mutuelle Saint-Martin
Service Relation Clientèle MSM
3 rue Duguay-Trouin
75280 Paris cédex 06

01 42 22 91 27
servicerelationmsm@unionsaintmartin.fr

LES GARANTIES

Souscription de 6 à 18 mois Plafond global max 30 500 €	Remboursement MSM
HOSPITALISATION	Hospitalisation non accidentelle Délai de carence 3 mois
Honoraires / Frais de séjour	100 % BRSS Française
Chambre particulière	50 € - 10 jours max
Forfait journalier	Frais réels
Lit d'accompagnement	0
Transport ambulance	100 % BRSS
MÉDECINE AMBULATOIRE	
CV Généralistes	100 % BRSS Française
CV Spécialistes	100 % BRSS Française
Actes petite chirurgie	100 % BRSS Française
Auxiliaires médicaux	100 % BRSS Française
Biologie	100 % BRSS Française
Radiologie	100 % BRSS Française
Pharmacie	100 % BRSS Française hors vignettes à 15 %

	Remboursement MSM
MÉDECINE ALTERNATIVE	
Acupuncture, ostéopathie, homéopathie, chiropractie, psychologie	0
MÉDECINE PRÉVENTIVE	
Vaccins	0
Bilan de santé	0
OPTIQUE	Délai de carence 3 mois
Lunettes ou lentilles*	250 €
Chirurgie	0
DENTAIRE	Délai de carence 3 mois
Soins	100 % BRSS
Prothèses dentaires prises en charge SS*	250 €
Implants dentaires	0
Orthodontie	0
PROTHÈSES MÉDICALES	Délai de carence 3 mois
Auditives et orthopédiques	100 % BRSS

* Au cours des 18 mois maximum suivant la date de souscription

LES COTISATIONS

par tranche d'âges*	Par mois	Par an
< 30 ans	78 €	936 €
30 - 34 ans	107 €	1 284 €
35 - 39 ans	114 €	1 368 €
40 - 44 ans	164 €	1 968 €

* Age retenu au 1^{er} janvier de l'année en cours

par tranche d'âges*	Par mois	Par an
45 - 49 ans	174 €	2 088 €
50 - 59 ans	237 €	2 844 €
60 - 69 ans	311 €	3 732 €
70 ans et plus	373 €	4 476 €

Les tarifs de l'année en cours incluent l'ensemble des taxes et chargelements.